

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Tarascon - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la ville de Tarascon pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications ont une incidence sur l'économie générale de ce contrat. Elles conduisent à une modification des affectations conformément à l'annexe 2, soit un désengagement de 3 405 €

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE J. GIONO

La commune envisage la construction d'un corps de bâtiment au sud-est du bâtiment existant. Deux classes supplémentaires seront créées dont chacune aura une capacité d'accueil de 25 élèves.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 483 100 €HT, dont 467 640 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 338 170 € dont 327 348 € pour la tranche 2017.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE VERDUN

La commune poursuit la redynamisation du centre ancien par la réalisation de travaux de rénovation de la voirie, des réseaux d'assainissement et pluviaux ainsi que de l'éclairage, aujourd'hui fortement dégradés et obsolètes. Ces aménagements contribueront à l'amélioration du cadre de vie avec une rationalisation du stationnement des véhicules en centre-ville et une optimisation des déplacements piétons.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 975 800 €HT, dont 478 300 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 683 060 € dont 334 810 € pour la tranche 2017.

REALISATION D'UNE CRECHE, D'UNE MEDIATHEQUE ET DE LOCAUX ADMINISTRATIFS SUR LE SITE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Ce site regroupera les bâtiments suivants :

- une crèche / halte-garderie de 71 berceaux permettant d'augmenter de 10 % la capacité d'accueil des structures actuelles tout en les regroupant au sein d'un même lieu ;
- une médiathèque normée d'une surface totale d'environ 1 300 m² dans laquelle les archives municipales seront conservées ;
- des locaux administratifs.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 7 315 000 €HT, dont 315 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 5 120 500 € dont 220 500 € pour la tranche 2017.

INSTALLATION DE DEUX TOILETTES AUTOMATIQUES EN CENTRE-VILLE

Dans un souci d'amélioration de la salubrité urbaine, la commune souhaite installer deux toilettes publiques à nettoyage automatique, l'une place de Verdun et l'autre boulevard Gambetta.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 90 000 €HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 63 000 €

AMENAGEMENT DU BOULEVARD J. FERRY

Le projet d'aménagement de ce boulevard devra résoudre en priorité le problème de la desserte des bus scolaires devant le lycée A. Daudet. Actuellement, cette sécurité ne peut être assurée, les élèves étant déposés et embarqués sur la chaussée, à l'entrée du boulevard et à proximité immédiate d'un pont de chemin de fer constituant un entonnoir pour les véhicules. La commune envisage d'utiliser une partie de l'esplanade du lycée pour construire une gare routière.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 2 090 000 €HT, dont 90 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 463 000 € dont 63 000 € pour la tranche 2017.

REHABILITATION DU THEATRE MUNICIPAL

L'état actuel du théâtre, inscrit au titre des monuments historiques, conduit la commune à engager des travaux de mise en conformité, de scénographie et d'entretien. L'année 2017 est consacrée à la réalisation d'une étude historique et architecturale du bâti afin de mettre en perspective les interventions proposées.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 569 000 €HT, dont 68 048 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 255 200 € dont 54 438 € pour la tranche 2017.

CREATION D'UN GIRATOIRE : ENTREE DE VILLE (ROUTE D'AVIGNON - CHEMIN DES PRES VERTS)

L'entrée nord-est de la ville présente un afflux important de véhicules roulant à vive allure. La configuration actuelle de l'axe Avignon/Tarascon engendre une forte dangerosité par son intersection avec le chemin des prés verts qui dessert de nombreuses habitations. Afin de sécuriser cette intersection et réduire la vitesse des véhicules en entrée de ville, la commune souhaite créer un giratoire.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 356 500 €HT, dont 106 500 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 249 550 € dont 74 550 € pour la tranche 2017.

CREATION D'UN GIRATOIRE : ENTREE DE VILLE - ROUTE DE BOULBON

L'entrée nord de la ville présente également un flux important de véhicules roulant à vive allure.

La configuration actuelle de l'axe Boulbon/Tarascon engendre une forte dangerosité liée à son intersection très fréquentée. Afin de sécuriser cette entrée de ville et réduire la vitesse des véhicules, la commune souhaite créer un giratoire.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 830 300 €HT, dont 249 000 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 581 210 € dont 174 300 € pour la tranche 2017.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 311 946 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable globale de 1 864 488 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport présente une incidence financière sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 2, soit un désengagement de 3 405 €

Telles sont les raisons qui m'incite à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL